

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 5 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 27 février 2026
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. TESSIER P., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : M. RELET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. BONNEAU Rémy, Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à GUILBAUD Louis-Marie, M. LIAIGRE Thierry qui a donné pouvoir à Mme PAILLER Anne.

Mme GUILLET A-D., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L.

Secrétaire : M. Jean-François CHOUIN

2026.17 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget principal – Exercice 2026

Vu l'article L 2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Vu que les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement et la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Vu que les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.
- **DE PRÉCISER** que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.,
- **DE DIRE** que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

		Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2025 ,	3 404 196,13	4 432 178,06	1 027981,93
	Résultats antérieurs reportés	-	0,00	0,00
	Résultat de clôture			1 027 981,93

		Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Section d'investissement	Résultats propres à 2025	3 717 195,31	2 336 568,84	- 1 380 626,47
	Résultats antérieurs reportés	-	1 152 551,04	1 152 551,04
	Résultat	3 717 195,31	2 336 568,84	- 228 075,43

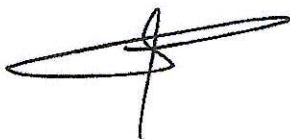
		Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	177 021,33	370 864,00	193 842,67

		Soldes en €
Reprise anticipée	Besoin de financement d'investissement (1068)	34 232,76
	Affectation à l'investissement (1068)	993 749,17

VOTE : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
 Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Jean-Michel ROUILLÉ

